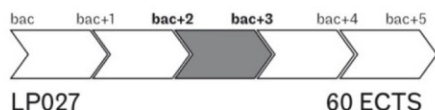




Licence professionnelle

Bâtiment et Construction

Option Economiste en Bâtiment



PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

La licence professionnelle est accessible avec un niveau III (Bac + 2). Elle s'adresse plus particulièrement à des titulaires de BTS, DUT, titres RNCP III, spécialité Bâtiment et/ou Génie civil (ou tout Bac + 2 à caractère scientifique) souhaitant se spécialiser dans le domaine de l'économie du bâtiment.

Elle est également ouverte aux personnes qui justifient d'une expérience professionnelle et/ou personnelle dans le domaine visé et répondant aux conditions fixées par les dispositions de la loi du 17 janvier 2002 relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les salariés des structures suivantes sont susceptibles d'être intéressés : bureaux des méthodes, d'études, de contrôle ; les cabinets d'architectes, de métré ; les entreprises du bâtiment, de travaux publics ; les administrations et collectivités locales.

La formation est également ouverte aux demandeurs d'emploi.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La formation a pour objectif l'acquisition de connaissances, capacités et compétences nécessaires à l'exercice du métier d'économiste de la construction (formation académique spécialisée) et intègre une pratique professionnelle correspondante (un stage est obligatoire si l'expérience professionnelle est insuffisante). Elle permet également l'adaptation aux évolutions futures du secteur du BTP (formation académique générale).

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le métier d'économiste en construction n'a cessé d'évoluer progressivement. Il doit désormais s'adapter aux évolutions du secteur, à l'apparition des nouvelles techniques et pratiques du bâtiment.

Aujourd'hui, l'économiste de la construction intervient dans toutes les phases liées à la construction : de l'intention du maître d'ouvrage jusqu'à la gestion du bâtiment, en passant par la programmation, les études, la conception et la réalisation du projet.

“ Avec le Cnam,
j'ai développé
mes compétences ”



COMPÉTENCES VISÉES

La certification professionnelle atteste des compétences et capacités suivantes :

- Réaliser des études de faisabilité du projet d'ouvrage ou d'installation (chiffrage, métré, études de prix) ;
- Mettre en œuvre les procédures d'appel d'offres et de mise en concurrence, rédiger les pièces administratives, dépouiller, analyser ces offres et passer les marchés ;
- Expertiser les procédés techniques identifiés ou proposés, mettre en place les méthodes d'organisation et le coût de l'opération envisagée ;
- Effectuer l'étude d'exécution en élaborant le budget, les enveloppes financières affectées aux différents travaux, les plannings des enveloppes, les études, le planning des travaux et le contrôle de leur exécution ;
- Assurer la coordination technico-économique des travaux en dialoguant avec les intervenants techniques, financiers et juridiques concernés par le projet ;
- Arbitrer les litiges économiques, réaliser des diagnostics et expertises ;
- Assurer une veille juridique portant sur la sécurité, les conditions de travail, l'environnement et le droit social dans le secteur du BTP (création d'une liste documentaire et de synthèses documentaires sur des sujets techniques, application des méthodes de recherche bibliographique, rédaction de documents techniques, organisation de la diffusion de cette veille aux différents acteurs).

ORGANISATION

Conditions d'inscription

Dossier de candidature à retirer au Cnam Franche-Comté ou à télécharger sur le site internet.

Un test de positionnement sera réalisé avant l'admission.



Prise en charge de la formation

- Inscription au titre du Cif, d'un contrat de professionnalisation ou d'une prise en charge entreprise ;
- Inscription individuelle (Contactez le centre d'enseignement pour plus d'informations sur les conditions en inscription individuelle).

Projet

Le projet tutoré consiste à mettre en pratique métré, chiffrage et rédaction d'une partie d'un CCTP sur un cas réel. Le travail peut se faire en individuel et/ou en groupe.

Stage ou rapport d'activité

Si l'expérience professionnelle est insuffisante, un stage devra être effectué en bureau d'études spécialisé en économie de la construction, dans un cabinet d'architecture ou chez un maître d'ouvrage. Le stage donnera lieu à un rapport et à une soutenance devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.

En l'absence de stage, un rapport d'activité professionnelle devra être rédigé. Il sera également soutenu devant un jury.

Lieu de formation : Besançon

Avec le soutien de :

le cnam
Champagne-Ardenne



le cnam
Franche-Comté

13 rue Thierry-Mieg 90010 Belfort Cedex
tél 03 84 58 33 10 fax 03 84 58 33 38

cnam@utbm.fr

www.cnam-franche-comte.fr